

**Délibération n°2025-05**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL**  
**SEANCE ORDINAIRE du MARDI 18 FEVRIER 2025**  
**COLLEGE COLLECTE**

**Objet : Cession d'un bien – Véhicule utilitaire RENAULT MASTER**

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-huit du mois de février à 19 heures 30, le Comité syndical - Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric SOULES, Président.

**Nombre de délégués en exercice : 25**

**Quorum : 13**

**Présents : 21.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE, Brigitte CHEMIN, Laure PINCE, MM. Éric BRETHERS, Jean-Jacques CAPDEPUY, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE, Éric SOULES et Christian VIUDES,**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Jérôme CLAVE, Patrick COCHARD-DEGUET, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Frédéric POMAREZ, Jean-Richard SAINT-JOURS, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT.**

**Absents excusés remplacés par des suppléants :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Ascension PONCHET remplacée par Madame Brigitte CHEMIN.**

**Absents excusés : 4.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : Madame Florence GUERRO, MM. Titouan DAUDIGNON, Adrien FERE et Fabien LAINE.**

**Secrétaire de séance : Monsieur Patrick FRAGNEAU**

*Date de convocation et d'affichage : 11 février 2025*



## **Délibération n°2025-05**

### **Objet : Cession d'un bien – Véhicule utilitaire RENAULT MASTER**

**VU** la délibération n°2020-34 du Comité syndical en date du 30 août 2020 autorisant le Président de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros, seuil fixé par le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le SIVOM souhaite vendre un de ces véhicules utilitaires – RENAULT MASTER, immatriculé ET-021-LJ, acquis en janvier 2018, pour un montant de 29 299.46 € H.T.

Il est proposé de le vendre au prix de 5 000 € H.T., TVA à 20 % en sus.

L'association des Commerçants de Biscarrosse-Plage (ACBP) souhaite en faire l'acquisition au prix.

**Le Comité syndical - Collège Collecte, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers entre le SIVOM et l'ACBP, pour un véhicule utilitaire – RENAULT MASTER, immatriculé ET-021-LJ, acquis en janvier 2018, pour un montant de 29 299.46 € H.T, enregistré à l'inventaire sous le numéro 2018-2182-03, pour un prix de vente de 5 000 € H.T., TVA à 20 % en sus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
**Eric SOULES**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.*

*Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécoeurs citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr) Une copie de cette décision devra être jointe au recours.*